

ARRETE DU MAIRE N°20230019

AUTORISATION DE MISE EN PLACE D'ELEMENTS DE SIGNALISATION CHANTIER CHEMIN DE PORTUKOBORDA_ VC n°10

Le Maire de la Commune de **BASSUSSARRY**,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le code de la voirie routière

VU l'arrête préfectoral du 3 juillet 1964 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales.

VU l'arrête interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes.

VU la demande en date du 6 janvier 2023 par laquelle l'entreprise **SURVEY**, 30 Chemin d'Enrobert 32200 GIMONT,

DEMANDE l'autorisation d'occuper le domaine public pour la mise en place d'éléments de signalisation chantier sur le **Chemin de Portukoborda, voie communale n°10 à BASSUSSARRY**, pour réaliser des travaux à proximité de la voie communale,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Entre le 20 février 2023 et le 10 mars 2023, le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public pour exécuter les travaux énoncés dans sa demande, à charge pour lui de se conformer aux articles suivants.

ARTICLE 2 :

Les prestations afférentes consisteront à :

- **Mise en place d'éléments de signalisation de chantier**

ARTICLE 3 :

En dehors des horaires de travail, la nuit, la signalisation de danger appropriée au chantier sera mise en place.

ARTICLE 4 :

L'entreprise devra par tous moyens appropriés protéger efficacement ses excavations, tranchées, déblais et matériaux en dépôt, de jour comme de nuit, afin d'éviter tous accidents.

ARTICLE 5 :

Toutes dégradations occasionnées par les engins de chantier sur la voirie seront à la charge de l'entreprise titulaire, qui doit laisser les lieux dans l'état où il les aura trouvés. Il a été constaté que la chaussée est en très bon état avant le commencement des travaux. Il appartiendra à l'entreprise titulaire de la présente autorisation de la remettre en très bon état après les travaux.

La conformité des travaux sera contrôlée par le gestionnaire de la voirie au terme du chantier.

ARTICLE 6 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

Dépôt

En aucun cas ce dépôt ne pourra se prolonger pour une durée supérieure à celle des travaux prévue dans le présent arrêté.

ARTICLE 7 :

Le non-respect par l'Entreprise des dispositions ci-dessus, engagera totalement sa responsabilité. Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par la signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons.

ARTICLE 8ème : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- M. le commandant de la brigade de Gendarmerie d'Ustaritz,
- M. le responsable de l'entreprise pétitionnaire
- M. le responsable des services techniques et de la voirie

Fait à Bassussarry,
le 18 janvier 2023

Le Maire,
Michel LAHORGUE.





Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14023*01

Le demandeur

Particulier service public maître d'oeuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : _____ Prénom : _____
 Dénomination : SURVEY Représenté par : Bruno RAVIER
 Adresse Numéro : 30 Extension : _____ Nom de la voie : Chemin d'Enrobert
 Code postal 32,200 Localité : GIMONT Pays : FRANCE
 Téléphone 05.62.65.67.66 / 07.52.62.67.42 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
 Courriel : _____ b.ravier @ survey-goupe.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : TEREGA Prénom : Franck ORTIZ
 Adresse Numéro : 16 bis Extension : _____ Nom de la voie : rue Alfred SAUVY
 Code postal 31,270 Localité : CUGNAUX Pays : FRANCE
 Téléphone 06.85.20.55.71 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
 Courriel : _____ franck.ortiz @ terega.fr

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n°
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ + _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ + _____
 Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : Chemin de PORTUKOBORDA
 Code postal 64200 Localité : BASSUSSARRY
 Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : _____
 Référence cadastrale : Section(s) : _____ Parcelle(s) : Domaine public Lieu-dit : _____

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	_____ mètres	_____ mètres	_____ mètres

Dépôt ou Stationnement ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ⁽²⁾ Aménagement d'accès ⁽²⁾ Ouvrages divers ⁽¹⁾

Station service Renouvellement Création

Autres Travaux à proximité du chemin de Portukoborda

Date prévue de début d'application entre le 20/02 et le 10/03/23 Durée d'application (en jours calendaires) : 5

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant





ZONE TRAVAUX

ACCÈS CHANTIER :
SIGNALISATION MISE EN PLACE
SUR CHEMIN PORTUKOBORDA

Chemin Portukoborda

Chemin Portukoborda

Entrée



Le service en +

MAIRIE DE BASSUSSARRY

SURVEY POUR LE COMPTE DE TEREGA
ESPACE HANAMI, Allée Théodore Monod
64210 BIDART

ALLEE BIELLE NAVE

64200 BASSUSSARRY

Personne à contacter : DENIS Aurelie

Téléphone : 0562656765

Email : recepisse@dictservices.fr

06 / 01 / 2023

Objet : COURRIER D'INFORMATION AVANT TRAVAUX

Madame, Monsieur,

Nous vous informons de notre intention de commencer des travaux à l'adresse suivante :
CHEMIN DE PORTUKOBORDA,
64200 Bassussarry

Date de début du chantier : 13 / 02 / 2023 Durée des travaux : 35 jours

Descriptif du chantier : Travaux de terrassement pour mise en place
d'une nouvelle pipe sur canalisation gaz terega

Tel que la réglementation le prévoit, une déclaration dont le numéro de téléconsultation est le :

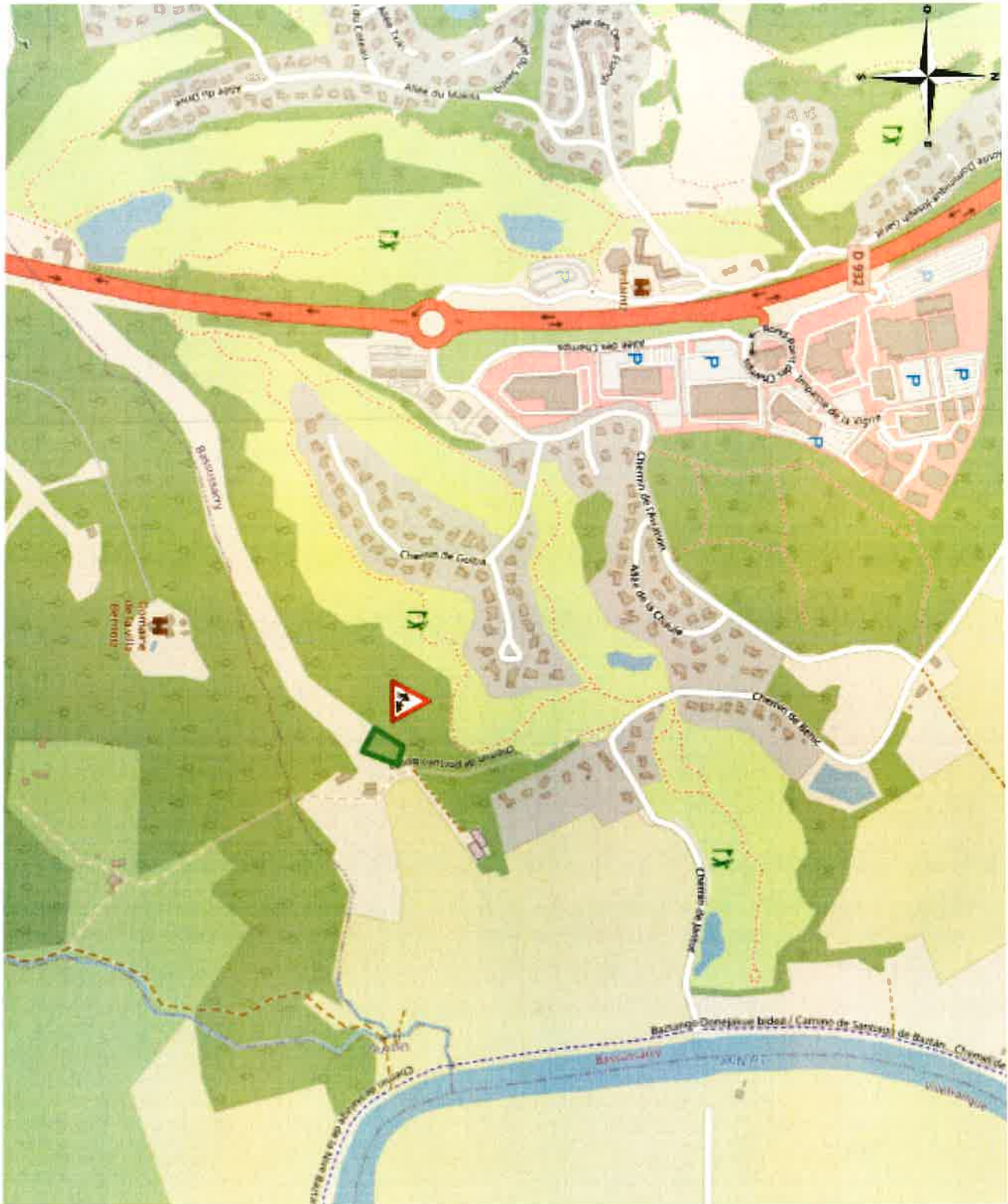
2023010600349S78

a été adressée à l'ensemble des exploitants de réseaux concernés par l'emprise de notre chantier et référencés sur le site de l'état www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr.

Nous vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Aurelie DENIS

Signé électroniquement sur www.dictservices.fr



Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">-1.480582 43.438061 -1.48034 43.43853 -1.480678 43.438589 -1.480999 43.438225 -1.480582 43.438061</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>